

Les langues des communications publiques

Par Paul Béland, chercheur

Un objectif, faire du français la langue des communications publiques au Québec, a suscité la réalisation d'un vaste sondage sur le sujet et a amené l'élaboration d'une mesure synthétique, l'indice des langues d'usage public. Cet indice livre une description de la situation linguistique qui tient compte de l'usage des langues dans un ensemble diversifié d'interactions sociales. Il donne accès à une dimension de la situation linguistique qui, dans sa globalité, a été ignorée jusqu'à maintenant. Étant donné l'orientation de la Charte de la langue française, cette nouvelle approche est nécessaire.

Le sondage a été réalisé en 1997 auprès de quelque 14 000 personnes par le Conseil de la langue française en collaboration avec le Secrétariat à la politique linguistique, l'Office de la langue française, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et le ministère de l'Éducation. Les questions portaient sur la langue utilisée lors d'une douzaine d'activités : au travail, dans les commerces, les hôpitaux, les services gouvernementaux, etc. L'indice des langues d'usage public est une synthèse des réponses à ces questions. La publication *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997* : rap-

port de recherche présente les résultats. Un rapport synthèse les résume sans entrer dans les considérations d'ordre conceptuel et méthodologique.

LES ESPACES SOCIOLINGUISTIQUES

L'usage du français en public varie selon les régions. Quatre-vingt-sept pour cent (87 %) de la population du Québec parle principalement le français en public (surtout ou presque exclusivement; graphique 1). Ce pourcentage est de 78 % parmi les résidents ...

...SUITE PAGE 6 et 7

Sommaire

| | |
|--|------|
| L'état québécois, le français et les technologies de l'information..... | p.3 |
| Législation linguistique au Québec..... | p.4 |
| Les indicateurs d'usage du français au Québec. Réflexion sur leur élaboration. | p.4 |
| Diminution progressive de la proportion des francophones de langue d'usage à la maison..... | p.5 |
| Les Québécois bougent beaucoup d'une région à l'autre, surtout ceux qui parlent français à la maison. La couronne métropolitaine de Montréal est la plus impliquée dans ces mouvements migratoires. | p.8 |
| La norme et l'école. L'opinion des Québécois..... | p.9 |
| La Cour supérieure invalide une partie de la « loi 101 »..... | p.9 |
| La prédominance du français dans l'affichage est toujours nécessaire..... | p.9 |
| La défence, et illustration de la langue française..... | p.10 |
| Nouvelles publications..... | p.11 |
| Décès de Jeannine Séguin..... | p.11 |
| Prix du Québec 1999..... | p.11 |

Remise de l'Ordre des Palmes académiques à madame Nadia Brédimas-Assimopoulos



De gauche à droite : M. Dominique Boché, consul général de France, Mme Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil de la langue française, M. Jean-Claude Corbeil, sous-ministre associé, responsable de l'application de la politique linguistique.

Le 28 mai 1999, au Collège Stanislas à Montréal, le consul général de France, monsieur Dominique Boché, remettait l'Ordre des Palmes académiques à madame Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil de la langue française.

Ce titre honorifique est décerné par le gouvernement français à des personnalités, en reconnaissance des services rendus dans le domaine de l'enseignement et de la promotion de la langue française.

suite...

C'est en ces termes que monsieur Boché a rendu hommage à madame Brédimas-Assimopoulos : « ...en vous nommant à la présidence du Conseil de la langue française, le gouvernement québécois a émis un double message :

- qu'une immigrante pouvait s'intégrer suffisamment à la société québécoise pour recevoir des responsabilités éminentes dans le secteur par excellence auquel est attachée la survie de l'identité du Québec, c'est-à-dire la langue française;

- que le Québec lui-même, loin d'être frileusement replié sur l'identité de sa communauté de souche, savait s'ouvrir aux autres et s'enrichir des acquis dont ils sont porteurs.

Vos origines grecques vous disposaient d'ailleurs mieux que quiconque aux fonctions qui vous ont été confiées dans le domaine de la langue.

En effet, pour parodier Hérodote, si « l'Égypte est un don du Nil », la Grèce est un don de la langue, une langue sur laquelle les divers peuples méditerranéens qui la parlaient fondaient leur identité commune, une langue à laquelle le monde occidental doit une bonne part de son vocabulaire scientifique et technique, ainsi qu'un héritage de valeurs et de symboles toujours vivants.

Un héritage me semble pouvoir nourrir particulièrement votre action, il s'agit de la distinction qu'établit la culture grecque entre le domaine public et le domaine privé. Cette distinction, qui constitue une base fondamentale de la démocratie, forme un élément déterminant de l'aménagement linguistique au Québec, où le législateur veille à ce que cohabitent harmonieusement la notion de langue

publique, commune à tous les Québécois, et celle de langue parlée à la maison.

Certains trouvent dans la Grèce une autre source de référence, en établissant une comparaison selon laquelle le français serait au grec ancien ce que l'anglais, nouvelle *lingua franca*, serait au latin.

Ce parallèle vaut ce qu'il vaut, et vous le dépassez en défendant une version géopolitique de la solidarité des langues latines. C'est ainsi que lors de la conférence réunissant à Québec, en 1997, des parlementaires des Amériques, vous avez énoncé, dans un exposé sur « Une Amérique intégrée à quatre langues : la richesse par la diversité », des thèses qui méritent d'être rappelées.

Vous y montrez que la latinité dans les Amériques, par son poids démographique et sa vitalité créatrice, représente une véritable force de résistance à l'uniformisation culturelle et à la standardisation des valeurs. Vous y appelez à la constitution « d'alliances stratégiques internationales », à l'image de cette confédération des cités grecques s'efforçant de conjurer, par-delà les intérêts partisans et les particularismes locaux, un danger commun.

Vous n'avez heureusement rien d'une Cassandre. Les alliances auxquelles vous œuvrez ne sont pas destinées à ériger des barrières, vite dérisoires, mais au contraire à faciliter l'échange et le commerce des idées.

Ainsi, le Conseil de la langue française joue-t-il un rôle pilote auprès des autres conseils de la Communauté française de Belgique, de Suisse romande et de France, avec lesquels il organise des opérations

conjointes depuis le Congrès de Neuchâtel en 1996.

C'est à votre équipe que revient le mérite de produire les concepts les plus opératoires et les plus actuels. Les colloques qui se sont tenus en Belgique en 1997 sur « La maîtrise de la langue française dans la rédaction scientifique et technique » et à Québec en 1998, sur « le plurilinguisme dans un contexte de mondialisation », doivent beaucoup aux travaux préparatoires de votre Conseil.

C'est de chez vous principalement que vient le choix de la thématique du colloque qui se tiendra à Paris à l'an 2000, sur le thème de « La place du français dans une économie du savoir ».

Depuis plusieurs années, en effet, vos chercheurs montrent que la langue est devenue, plus que jamais, un outil de développement économique, maintenant que la connaissance et la circulation de l'information représentent de nouveaux gisements de matières premières à exploiter.

Peu après votre nomination à la présidence du Conseil sortait un bilan très éclairant sur les nouveaux rapports entre les langues qu'entraînerait nécessairement l'irruption des NTIC dans notre vie professionnelle et personnelle.

Cet esprit d'ouverture à la modernité est une des caractéristiques premières du Conseil de la langue française lequel joue un triple rôle : politique par sa réflexion sur la vie de la cité et ses recommandations au Parlement, scientifique par ses enquêtes et ses études, éducatif par la large diffusion de ses travaux auprès du grand public. N'êtes-vous pas vous-même à la fois militante, chercheuse et pédagogue?



Qui plus est, vous mettez les diverses compétences de votre organisme au service de la coopération franco-québécoise.

Par le dynamisme de ses vues, sa pugnacité et son ouverture au monde, le Conseil que vous présidez s'impose comme un partenaire indispensable et un allié précieux pour le Conseil supérieur de la langue

française, qui traverse actuellement une période de mutation, la France venant de signer un grand nombre d'articles de la Charte européenne sur les langues minoritaires.

M. Alain Finkielkraut, récemment de passage au Québec, louait la conscience linguistique des Québécois et leur amour de la langue dont une majorité de Français, trompés ou

assoupis par une illusoire impression de pérennité et de sécurité, lui semblent dépourvus.

Le Québec aussi a ses Démosthène. Leur rendre hommage, c'est aussi une façon de les écouter. »

L'État québécois, le français et les technologies de l'information

Au Québec, comme un peu partout, le travail en informatique s'est d'abord effectué essentiellement en anglais. Pour la majorité des gens, rien ne laissait prévoir la place que l'informatique prendrait dans la vie quotidienne. Les années 1980 ont vu la croissance de l'utilisation des micro-ordinateurs et la très visible nécessité de franciser le secteur de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information afin de permettre aux Québécois et aux Québécoises de travailler en français.

C'est en ces termes que la présidente du Conseil de la langue française a débuté son intervention au Colloque international sur les législations et les politiques linguistiques comparées organisé conjointement par la Catalogne et le Québec. Ce colloque auquel participaient la Commission de protection de la langue française, l'Office de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique s'est tenu les 4, 5 et 6 octobre 1999 à Barcelone.

La volonté gouvernementale s'exprime par six grands types d'actions

1) Des actions à caractère diagnostic, afin de cerner les répercussions de l'informatique dans nos vies, notamment sur la langue de travail; 2) des actions sur l'environnement qui visent à lever les entraves techniques à l'emploi des langues autres que l'anglais, en particulier par l'établissement de normes nationales et internationales; 3) des actions sur la demande de produits informatiques en langue française par la diffusion des informations concernant les produits disponibles, par l'utilisation du pouvoir d'achat gouvernemental et par l'intervention législative; 4) des actions sur les facteurs qui favorisent, entre autres productions locales, celles de matériel en français; 5) des actions sur les stratégies, afin d'amener les entreprises spécialisées à réaliser des contenus essentiels au développement de la collectivité et, enfin, des actions terminologiques qui permettent d'assurer la création néologique nécessaire à l'élaboration d'un vocabulaire français des technologies de l'information.

Les résultats de ces actions

Au sujet des résultats de ces actions, on doit signaler un cadre normatif de plus en plus favorable à l'emploi du français, la disponibilité des logiciels et du matériel en français, une plus grande accessibilité des produits, le choix manifeste des consommateurs d'acheter des produits en français, une production par les Québécois des contenus électroniques majoritairement en français.

La conclusion

Du point de vue linguistique, ces résultats montrent qu'il n'est pas nécessaire d'accepter ce que d'aucuns croient « inévitable », même si la vitesse de réaction semble être devenue la seule façon de vivre. Cependant, nous croyons que de cette vitesse de réaction, de la créativité, de l'imagination et de la volonté dépend l'avenir du français et des autres langues.

Législation linguistique au Québec

Le 15 octobre 1999, à Bruxelles, la présidente du Conseil de la langue française, madame Nadia Brédimas-Assimopoulos, prononçait une allocution sur la législation linguistique au Québec. Cette intervention s'insérait dans le cadre de la journée de réflexion sur la langue organisée par l'Association belge de la presse d'entreprise (ABPE).

Synthèse de l'allocution

La question linguistique québécoise prend ses racines dans les origines mêmes du pays. D'abord colonie française, puis colonie anglaise, puis province canadienne, le Québec a constamment souhaité préserver le français, toujours fragile sur le continent américain. La plus récente de ses législations linguistiques, la Charte de la langue française, remonte à 1977. Elle décrète que le français est la langue de l'État et de la loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du

commerce et des affaires. Les volets de la réglementation qui concernent la langue de l'école et la langue de travail sont des éléments majeurs, notamment en raison de leurs impacts sur l'intégration linguistique des immigrants.

Ce que nous appelons la « francisation des entreprises » a concerné tout autant la réécriture des conventions collectives, des commandes, des programmes de travail ou des notices des appareils que la réfection de l'affichage, de façon à rendre le tout conforme à la Charte. Deux organismes principaux ont été créés par la Charte, un organisme conseil qui évalue la situation linguistique et un organisme d'application qui, entre autres tâches, aide les entreprises à se franciser. Du même souffle, la Charte a rendu obligatoire l'école publique en français pour les enfants immigrants ou d'immigrants, corrigeant ainsi une tendance de ces enfants à étudier dans le réseau public anglais du Québec. Les efforts collectifs fournis, surtout depuis les vingt dernières années,

ont porté fruits puisque le français est la langue de la vie publique au Québec dans une forte proportion. Tout n'est pas dit cependant, parce que les nouvelles technologies de la communication modifient grandement le monde du travail, ce qui provoque une recrudescence du travail en anglais. Il nous faut aussi tenir compte d'une dénatalité des francophones qui, liée à l'étalement urbain et à la forte concentration des immigrants dans Montréal, soulève d'autres problèmes d'intégration linguistique en français.

La pérennité du français au Québec exige et exigera toujours une grande vigilance. Le gouvernement a d'ailleurs mis en place plusieurs mesures, en particulier en ce qui concerne le développement de l'infrastructure en français. Il prend part également au débat sur le multilinguisme des grandes organisations internationales, un multilinguisme qui est considéré comme un moyen d'assurer la vitalité des langues et des cultures nationales.

Les indicateurs d'usage du français au Québec. Réflexion sur leur élaboration

Résumé de la communication de monsieur Pierre Georgeault, directeur de la recherche au Conseil de la langue française du Québec, au Colloque international sur les législations et les politiques linguistiques comparées tenu à Barcelone.

Dans le cadre gouvernemental, l'élaboration d'indicateurs de l'usage des langues s'inscrit dans une démarche d'évaluation des politiques publiques. L'objectif de cette dernière, s'il est politiquement clair, ne l'est pas toujours d'un point de vue

méthodologique au sens où il est souvent difficile d'obtenir des indicateurs valides qui permettent une appréhension concrète de la situation et du niveau de réalisation du projet politique. Deux distinctions opérationnelles sont alors essentielles : l'une consiste à différencier indicateurs de politique et indicateurs de programme et l'autre, à distinguer instrument d'évaluation et processus d'évaluation. Ces distinctions régissent la mise sur pied d'une politique éditoriale qui va cibler clairement les objectifs de l'élaboration d'indicateurs, identifier leurs multiples

dimensions, inscrire la réalisation dans une démarche concertée entre les détenteurs de sources d'information, définir des critères de sélection d'indicateurs et baliser la nature du contenu et le niveau d'analyse développé. L'élaboration d'indicateurs exige un investissement important à long terme. Elle demeure certes parsemée d'embûches politiques, techniques et méthodologiques, mais elle permet une vue éclairée de l'état d'avancement de la politique publique et crée des conditions propices à des débats publics plus rationnels.



Diminution progressive de la proportion des francophones de langue d'usage à la maison

La prévision d'une diminution lente et progressive de la proportion des francophones de langue d'usage à la maison est la principale conclusion de l'étude de Marc Termote, chercheur à L'INRS-Urbanisation, réalisée pour le compte du Conseil de la langue française.

Les résultats de cette étude confirment la tendance lourde observée antérieurement à l'effet que la population québécoise, comme celle de la plupart des autres pays industrialisés, ne se renouvelle plus et va voir ses effectifs globaux diminuer dans un avenir prévisible de 20 à 30 ans. Cette tendance structurelle a des implications sur la

composition démologique de la population québécoise.

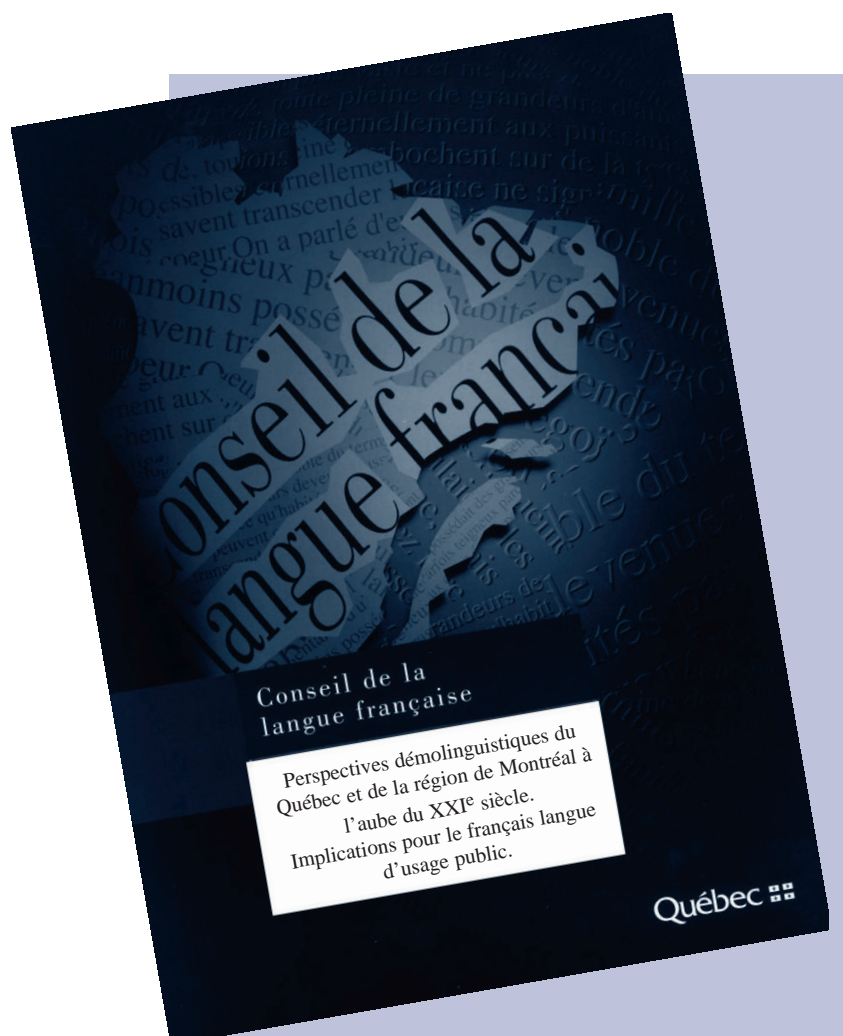
En effet, à la lecture des résultats, on peut raisonnablement penser que sur l'ensemble de la période 1996-2021 on assiste à une diminution très lente mais progressive de la proportion des francophones de langue d'usage à la maison, variable pertinente pour rendre compte de la transmission de la langue d'une génération à l'autre; cette diminution serait plus accentuée et rapide sur l'Île-de-Montréal où le poids des francophones de langue d'usage à la maison pourrait descendre en dessous de 50 % vers 2021.

Conséquences sur la politique linguistique

Le phénomène de la diminution de la proportion des francophones de langue d'usage à la maison est principalement dû à des facteurs extra-linguistiques, soit à la baisse de la natalité, au volume et à la concentration de l'immigration ainsi qu'à l'étalement urbain dans la région de Montréal. Le gouvernement peut agir sur ces facteurs par des politiques d'urbanisme, par sa politique familiale ou par sa politique d'immigration.

Puisque le français constitue la pierre angulaire de la société québécoise, ces résultats confirment la nécessité d'avoir une action concertée et intégrée sur les principaux facteurs à l'œuvre pour en espérer des effets significatifs. Une telle politique pourrait produire des effets cumulatifs certains à la condition que les efforts entrepris soient articulés avec ceux qui sont déployés dans le domaine linguistique.

La diminution progressive de la part relative du groupe francophone, comme du groupe anglophone d'ailleurs, renforce l'importance du groupe allophone. Lors du lancement de l'étude le 26 octobre dernier, la présidente a déclaré : « L'un des effets de la Charte de la langue française est de faire en sorte que l'apport de l'immigration ne remette pas en question le niveau d'usage du français, langue officielle et commune de la société québécoise et objectif premier de la politique linguistique. Il convient cependant de rester vigilant et de poursuivre les actions de francisation qui concernent tous les milieux et particulièrement celles qui s'adressent aux immigrants. »



Les langues des communications publiques ...suite

...de la région métropolitaine de Montréal, de 71 % parmi ceux de l'Île-de-Montréal. Si on ne retient que les personnes qui parlent presque exclusivement le français, les pourcentages sont respectivement de 82 %, 70 % et 61 %.

L'usage des deux langues, le français et l'anglais, reflète aussi le contexte linguistique régional. Dix-sept pour cent (17 %) des résidents de l'Île parlent le français et l'anglais dans leurs activités publiques, comparativement à 14 % parmi ceux de la région métropolitaine et à 8 % parmi l'ensemble des Québécois (tableau 1). Ces derniers pourcentages sont obtenus en regroupant les personnes qui parlent « surtout le français » et celles qui parlent « surtout l'anglais ».

Graphique 1

Pourcentage de la population du Québec selon la langue d'usage public, par région, population âgée de 18 ans ou plus, native ou immigrée avant 1995, ensemble du Québec, 1997

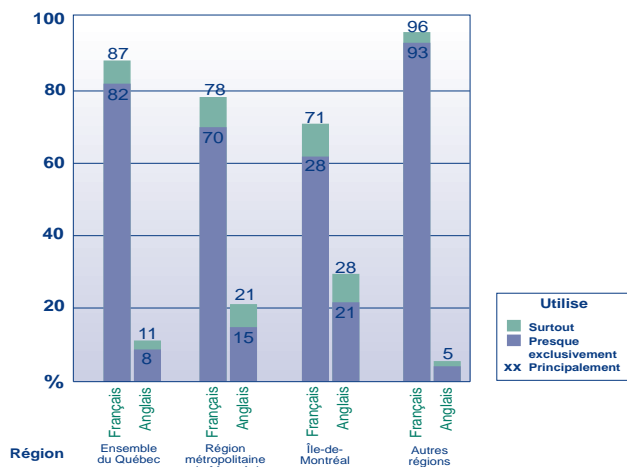


Tableau 1

Pourcentage de la population du Québec selon la langue d'usage public, par région, population âgée de 18 ans ou plus, native ou immigrée avant 1995, ensemble du Québec, 1997

| Région | Langue d'usage public | | | | | N |
|-----------------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------|---------|-------|--------|
| | Français | Surtout le français | Surtout l'anglais | Anglais | Autre | |
| Ensemble du Québec | 82 | 5 | 3 | 8 | 1 | 13 314 |
| Région métropolitaine de Montréal | | 70 | 8 | 6 | 15 | 10 006 |
| Île-de-Montréal | 61 | 10 | 7 | 21 | 2 | 7 230 |
| Autres régions | | 93 | 3 | 2 | 3 | 3 308 |

Toutefois, ces informations ne décrivent pas nécessairement de façon adéquate l'usage public des langues par région. Notre perspective est celle de l'usage des langues dans les interactions sociales; les régions devraient donc être définies en fonction de ces interactions. Pour les géographes ou les professionnels de certaines disciplines, l'Île-de-Montréal est une zone pertinente; par contre, est-ce que l'Île-de-Montréal, définie selon des critères géographiques, constitue l'espace sociolinguistique le plus approprié ? En effet, les résidents des villes comme Laval et Longueuil, situées dans la couronne immédiate, contribuent probablement autant à l'usage public des langues dans le centre de l'Île que ne le font les résidents de l'ouest de l'Île.

L'USAGE PUBLIC, L'USAGE PRIVÉ

L'usage public et l'usage privé des langues sont liés sans toutefois correspondre dans tous les cas. Dans la région métropolitaine, 97 % des francophones de langue parlée à la maison utilisent principalement le français en public (graphique 2). Ce pourcentage est de 23 % parmi les anglophones et de 54 % parmi les allophones. Ces deux derniers groupes parlent plus souvent les deux langues, le français et l'anglais : respectivement 26 % et 22 %, comparativement à 9 % chez les francophones (tableau 2). Soulignons que l'usage en public des langues tierces est limité par la rareté des personnes qui les connaissent parmi le personnel des services publics et privés.

L'IMMIGRATION

Le français prédomine parmi les immigrants de la région métropolitaine : 57 % parlent principalement le français en public, 42 % l'anglais. Vingt pour cent (20 %) parlent les deux langues. Ces tendances, prédominance du français et présence marquée de l'usage des deux langues, confirment celles déjà observées en 1993 par Daniel Monnier dans *Les choix linguistiques des travailleurs immigrants et allophones*. Les comportements des immigrants sont cependant diversifiés, ils varient selon leur origine. Quatre-vingt-un pour cent (81 %) des immigrants d'origine latine (de langue maternelle latine ou originaires d'un pays de la francophonie) parlent principalement le français en public alors que 78 % des immigrants d'une autre origine parlent principalement l'anglais en public.

L'ADOPTION D'UNE LANGUE

L'orientation linguistique des allophones de langue maternelle présente un intérêt particulier puisqu'il est possible de comparer la langue qu'ils utilisent à la maison à celle qu'ils parlent en public. Dans la région métropolitaine, 64 % des allo-



Graphique 2

Pourcentage de la population de la région métropolitaine de Montréal selon la langue d'usage public, par langue parlée à la maison, population âgée de 18 ans ou plus, native ou immigrée avant 1995, région métropolitaine de Montréal, 1997

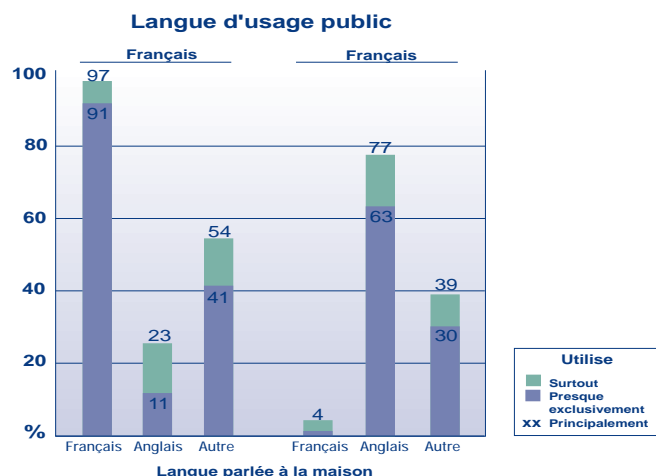


Tableau 2

Pourcentage de la population de la région métropolitaine de Montréal selon la langue d'usage public, par langue parlée à la maison, population âgée de 18 ans ou plus, native ou immigrée avant 1995, région métropolitaine de Montréal, 1997

| Langue parlée à la maison | Langue d'usage public | | | | | N |
|---------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------|---------|-------|-------|
| | Français | Surtout le français | Surtout l'anglais | Anglais | Autre | |
| Français | 91 | 6 | 3 | 1 | | 3 062 |
| Français et anglais | 41 | 21 | 24 | 14 | | 121 |
| Anglais | 11 | 12 | 14 | 63 | | 3 694 |
| Autre | 41 | 13 | 9 | 30 | 8 | 3 111 |
| Total | 70 | 8 | 6 | 15 | 1 | 9 988 |

phones de langue maternelle parlent leur langue d'origine à la maison (graphique 3), 13 % le français et 23 % l'anglais. Plus de la moitié des allophones (64 %) est donc exclue lorsque la concurrence entre le français et l'anglais est évaluée par la langue parlée à la maison. À l'opposé, 95 % d'entre eux utilisent le français ou l'anglais en public. Parmi ceux-ci, l'usage du français, langue principale, est plus fréquent (52 %) que celui de l'anglais (42 %).

La différence entre l'usage privé et public vient, entre autres raisons, du fait que les données sur la langue parlée à la maison ne retiennent qu'une partie des allophones. Dans cette partie, l'ancienne immigration et leurs enfants, influencés par l'orientation linguistique de leurs parents, sont sur-représentés puisqu'un transfert linguistique est en général un long processus.

L'analyse des transferts linguistiques par période illustre l'importance de ce facteur. Au recensement de 1996, parmi

les immigrants allophones de la région métropolitaine qui ont effectué un transfert linguistique, 66 % ont adopté le français s'ils sont arrivés entre 1971 et 1996, comparativement à 27 % s'ils se sont établis avant 1971.

LA VIE COLLECTIVE

Le dynamisme d'une langue repose sur plusieurs dimensions, entre autres le nombre de locuteurs dans le domaine privé, le nombre de locuteurs dans le domaine public, leur statut socio-économique, la langue des institutions... Une mesure globale de l'usage des langues dans les activités publiques s'impose donc, et particulièrement dans une société où la diversité des langues parlées à la maison s'accroît. L'indice des langues d'usage public ajoute ainsi un élément à la description de la situation linguistique et il rend compte de la participation en français et en anglais des allophones à la vie collective.

Graphique 3

Pourcentage des allophones de langue maternelle de la région métropolitaine de Montréal selon l'usage des langues dans le domaine privé et le domaine public, population âgée de 18 ans ou plus, native ou immigrée avant 1995, région métropolitaine de Montréal, 1997

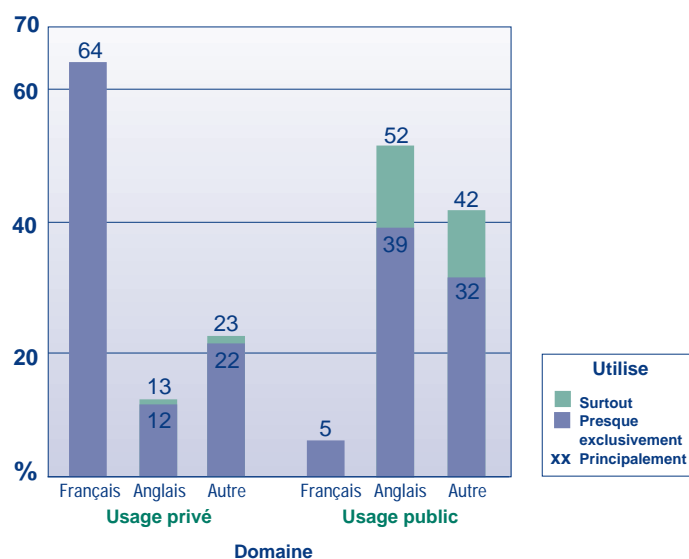


Tableau 3

Pourcentage des allophones de langue maternelle de la région métropolitaine de Montréal selon l'usage des langues dans le domaine privé et le domaine public, population âgée de 18 ans ou plus, native ou immigrée avant 1995, région métropolitaine de Montréal, 1997

| | Langue | | | | | N |
|---------------------------|----------|---------------------|-------------------|---------|-------|-------|
| | Français | Surtout le français | Surtout l'anglais | Anglais | Autre | |
| Langue parlée à la maison | 12 | 1* | | 22 | 64 | 5 442 |
| Langue d'usage public | 39 | 13 | 10 | 32 | 5 | 5 442 |

* Ces personnes parlent le français et l'anglais à la maison. Il est impossible de déterminer une prédominance. Sur le graphique, elles sont réparties également entre le français et l'anglais.

Les Québécois bougent beaucoup d'une région à l'autre, surtout ceux qui parlent français à la maison

La couronne métropolitaine de Montréal est la plus impliquée dans ces mouvements migratoires

Au milieu des années 1980, des changements majeurs se sont produits relativement aux migrations des Québécois entre les régions du Québec. On note à la fois une importante augmentation du choix de la couronne métropolitaine de Montréal comme lieu de destination et un renversement des échanges entre la région métropolitaine de Montréal et l'ensemble des autres régions du Québec.

Si, au cours des années 1981-1986, l'Île-de-Montréal a à peine compensé des pertes migratoires de près de 123 000 personnes (léger gain de 4 500), elle accuse, par contre, une perte nette appréciable de près de 84 000 personnes à la fin des années 1980. Quant à la population domiciliée à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, elle a subi d'importantes pertes de près de 64 000 personnes au cours de la période quinquennale 1981-1986. Celles-ci ont cependant fait place, au cours des cinq années suivantes, à un gain qui, bien que léger, indique un changement de tendance.

C'est ce que révèle une étude du démographe Michel Paillé que le Conseil de la langue française vient de rendre publique. Cet ouvrage intitulé *Migrations interrégionales des groupes linguistiques au Québec* compare le comportement des Québécois, selon qu'ils s'expriment en français, en anglais ou dans une autre langue au foyer.

Les francophones :

- Au cours de la période quinquennale 1986-1991, 431 000 francophones ont migré à l'intérieur du territoire québécois. C'est une croissance de 29,5 % du nombre de migrations intérieures qui permet aux francophones de maintenir une surreprésentation de 5 points de pourcentage.
- Une tendance lourde a été brisée au milieu des années 1980. En effet, les banlieues de la couronne métropolitaine de Montréal ont vu la population francophone de l'Île-de-Montréal jouer un rôle plus important dans la croissance de leur population d'expression française : les francophones de l'Île-de-

Montréal ont perdu près de 60 500 personnes en faveur de la couronne entre 1981 et 1986 et plus de 100 900 personnes dans les années 1986-1991. La compensation assumée partiellement par les mouvements migratoires effectués en sens inverse a fortement chuté.

- La Rive-Nord, destination privilégiée au cours des années 1981-1986, a davantage attiré les francophones de l'Île-de-Montréal durant la période 1986-1991. À la fin des années 1980, la Rive-Nord a exercé une plus forte attraction que l'Île-de-Montréal sur les francophones de Laval.

Les anglophones :

- Près de 32 000 anglophones ont migré d'une région du Québec à une autre au début des années 1980. Ce nombre est passé à près de 41 000 au cours de la période quinquennale 1986-1991, pour une augmentation de 28,5 %. Les anglophones sont toutefois sous-représentés dans les migrations interrégionales de la décennie 1980.
- Au cours des années 1981-1986, les anglophones de l'Île-de-Montréal qui ont migré vers la couronne métropolitaine se sont répartis de manière très inégale. La Rive-Sud prend la part du lion tandis que la Rive-Nord est négligée. L'attraction de la Rive-Sud, suivie par celle exercée par Laval, s'est accentuée à la fin des années 1980.

Les allophones et les immigrants :

- Seulement 8 100 allophones ont migré à l'intérieur du Québec entre 1981 et 1986. Ils sont fortement sous-représentés avec à peine plus de 2 % des migrations interrégionales. Au cours de la période quinquennale suivante, plus de 14 000 allophones ont changé de région de résidence. Cependant, ils demeurent sous-représentés avec moins de 3 % des mouvements migratoires de la période.
- Bien que l'extérieur de la RMR de Montréal compte fort peu d'allophones, il a été déficitaire tout au long des années 1980 en ce qui a

trait aux migrations interrégionales de ce groupe linguistique. On note un solde négatif de 2 500 allophones en 1981-1986 et de 1 500 en 1986-1991.

- Laval est la région qui a le plus profité des mouvements migratoires des allophones au cours des années 1980. On note un gain net de plus de 1 500 personnes entre 1981 et 1986, et de 4 700 au cours de la période quinquennale suivante. La MRC Champlain vient en seconde place parmi les régions qui ont connu un solde positif. Les allophones ne se sont donc pas trop éloignés de la CUM.
- Les allophones qui parlent toujours leur langue maternelle à la maison ont une propension moins grande à migrer entre les régions du Québec que ceux qui ont choisi de s'exprimer en français ou en anglais. Les allophones francisés se déplacent davantage sur le territoire québécois que les allophones anglicisés.
- L'attraction qu'exercent l'Île-de-Montréal et la région métropolitaine sur les personnes nées à l'étranger s'est accentuée à la fin de la décennie 1980. Environ 78 % des immigrants de la décennie 1980 ont opté pour l'Île-de-Montréal. Neuf immigrants sur dix se sont établis dans l'ensemble de la région métropolitaine.

Le vieillissement :

- Les migrations interrégionales des années 1981-1986 ont ralenti le vieillissement de la région métropolitaine de Montréal au détriment de tout le reste du territoire québécois. La Rive-Nord et la Rive-Sud de Montréal ont le plus profité des migrations à cet égard.
- À la fin des années 1980, les mouvements migratoires qui ont eu cours sur le territoire du Québec ont accentué le vieillissement de la population de l'Île-de-Montréal et de l'extérieur de la RMR au profit de la Rive-Nord et de la Rive-Sud.



La norme et l'école. L'opinion des Québécois

Pierre Bouchard, chef du Service de la recherche et des ressources documentaires à l'Office de la langue française, et Jacques Maurais, chercheur au Conseil de la langue française, ont publié récemment les résultats d'un sondage portant sur la norme et l'école. Les données ont été recueillies à l'automne 1998 par entrevues téléphoniques réalisées, à l'aide d'un questionnaire fermé, auprès de 1591 francophones. Une version plus courte du même questionnaire a été utilisée auprès de 302 anglophones et 336 allophones qui connaissaient suffisamment le français pour participer à une entrevue téléphonique en français.

Les francophones sont très positifs envers le parler des enseignants. Ils sont 83 % à affirmer que le personnel enseignant parle bien (73 %) ou très bien (10 %). Mais ils sont quand même 84 % à souhaiter une amélioration générale de la langue parlée des enseignants. Selon le sondage, les professeurs devraient avoir un parler qui s'alignerait sur celui des lecteurs de nouvelles de Radio-Canada.

Par ailleurs, trois francophones sur quatre (75 %) estiment que les maîtres de français ont les compétences nécessaires pour enseigner le français, alors que, au sujet des professeurs d'autres matières, les opinions sont beaucoup plus partagées :

seulement 48 % des répondants affirment que les professeurs qui enseignent d'autres matières auraient « les compétences nécessaires pour enseigner un bon français écrit ».

Les répondants sont toutefois largement insatisfaits des résultats de l'enseignement du français tel qu'il se pratique dans les écoles du Québec. En effet, trois francophones sur quatre (73 %) estiment qu'à la fin de leurs études secondaires, les finissants des écoles françaises sont incapables d'écrire en bon français.

Le sondage a aussi étudié les opinions des anglophones et des allophones sur la qualité de la langue française au Québec et sur son enseignement. Il apparaît que les allophones sont plus portés vers un modèle axé sur le français européen alors que les anglophones penchent en faveur d'un modèle plus québécois.

Une version courte de cette recherche a paru dans *Le Devoir* des 8 et 9 septembre 1999. L'article complet est publié dans le dernier numéro de la revue *Terminogramme*; rédigé sous la direction de Conrad Ouellon, ce numéro s'intitule *La norme du français au Québec : perspectives pédagogiques* et il est en vente aux Publications du Québec (ISSN 0225-3194, 24,95 \$).

La Cour supérieure invalide une partie de la « loi 101 »

Le 20 octobre dernier, la Cour supérieure du Québec a donné raison à deux anti-quistes de Knowlton, en Estrie, qui contestaient trois plaintes portées contre eux par la Commission de protection de la langue française.

En effet, la juge Danielle Côté a invalidé les dispositions de l'article 58 de la Charte

de la langue française concernant la prédominance du français dans l'affichage commercial en expliquant qu'elles sont contraires aux principes de la liberté d'expression. Cet article est en vigueur depuis 1993 et fait suite à une décision de la Cour suprême du Canada, qui avait mis fin, par ce jugement, à l'affichage unilingue.

La prédominance du français dans l'affichage est toujours nécessaire

À la suite du jugement de la Cour du Québec invalidant deux articles de la Charte de la langue française, le Conseil de la langue française déplore que certains semblent remettre indûment en cause la légitimité de la loi, pourtant très largement acceptée par la population.

Même si on peut noter, grâce à la Charte de la langue française, des améliorations dans l'usage du français au Québec, il n'en demeure pas moins que la situation démolinguistique du Québec n'est pas susceptible de variations significatives tous les dix ans. Il ne faut pas oublier que les locuteurs du français en Amérique du Nord ne représentent que 2 % de la population totale et que le contexte de la mondialisation des échanges, la pénétration des nouvelles technologies et l'émergence d'une économie de la connaissance renforcent l'influence de l'anglais.

En conséquence, le Conseil de la langue française considère comme très important le maintien de la règle de prédominance du français dans l'affichage commercial parmi toutes les autres dispositions de la loi, notamment parce que c'est une mesure essentielle à l'identité et au visage français du Québec.

Le Conseil tient à rappeler que cette règle bénéficie d'un large consensus, y compris dans les milieux d'affaires, ainsi qu'il a eu l'occasion de le vérifier récemment lors de consultations auprès d'un grand nombre d'associations de gens d'affaires.

Pour le Conseil, la réouverture de ce débat contribue à fragiliser le français. Il estime qu'il faut éviter de remettre en question l'équilibre linguistique auquel le Québec est parvenu et que les tribunaux doivent agir avec prudence dans ce dossier.

La deffence, et illustration de la langue françoise

En 1549, un groupe de jeunes poètes, mené par Pierre Ronsard et issu du collège de Coqueret, décide de défendre la langue française. L'essentiel des règles prônées paraît en 1549 dans un petit livre polémique intitulé *La Deffence, et illustration de la langue françoise*. L'ouvrage est signé de quatre initiales, JDBA, soit Joachim du Bellay.

L'opuscule paraît en réponse à *L'Art poétique français* de Thomas Sébillet, publié en 1548. Sébillet demande que l'on rompe avec les genres littéraires médiévaux pour revenir à ceux de l'Antiquité, mais désigne comme modèles les modernes, Marot, Saint-Gelais, Héroet, Scève. Du Bellay et son groupe se veulent, quant à eux, des poètes iconoclastes et inventeurs. Ils voient dans le français une langue en devenir, pour laquelle il faut inventer de nouveaux genres littéraires sans accepter aucun modèle.

L'argument de la Deffence est que toutes les langues sont le fruit du travail des hommes. Si certaines se développent plus que d'autres, c'est parce qu'elles sont mieux cultivées. Pour favoriser l'épanouissement de la langue française, la première tâche des auteurs est donc de composer leurs œuvres en français plutôt qu'en latin. L'emprunt de mots techniques, l'invention de néologismes créés à partir du latin et du grec constituent une entreprise urgente.

Du Bellay propose des méthodes variées d'accroissement de la langue : l'élaboration de substantifs à partir d'infinifitifs et d'adjectifs, mais aussi

le recours à des procédés rhétoriques, l'usage des métaphores, des périphrases ou des hyperboles.

Il condamne la traduction et prône l'imitation, c'est-à-dire une forme d'inspiration dégagée de toute servitude : « C'est que sans l'imitation des Grecs et des Romains, nous ne pouvons donner à notre langue l'excellence et la lumière des autres plus fameuses. » D'accord en cela avec Sébillet, l'auteur de la Deffence affirme donc que les poètes doivent abandonner les genres médiévaux nationaux pour adopter les genres anciens : « Lis donc et relis premièrement, ô poète futur, feuillette de main nocturne et journalle les exemplaires grecs et latins; puis me laisse toutes ces vieilles poésies françaises aux Jeux floraux de Toulouse et au Puy de Rouen : comme rondeaux, chansons et autres telles épiceries, qui corrompent le goût de notre langue, et en servent sinon à porter témoignage de notre ignorance. » Du Bellay propose comme modèles antiques Martial, Ovide, Tibulle, Properce, Horace, Quintilien, Théocrite, Virgile, Catulle, Homère, etc., mais il préconise également l'imitation des grands auteurs italiens comme Pétrarque et met à la mode le sonnet italien, qui va connaître en France un très grand essor. Les thèmes de prédilection des poètes de la Pléiade sont l'amour, la fuite du temps, la grandeur de l'histoire, la fatalité de la mort, ou encore la beauté de la nature. Pour illustrer la Deffence, du Bellay publie la même année un recueil de poèmes intitulé *l'Olive*, tandis que, l'année suivante, Ronsard édite les quatre premiers

livres de ses Odes, qui font de lui le plus en vue des nouveaux poètes. [...]

Les écrivains de la Pléiade et leurs émules se distinguent par une conception commune et neuve du statut du poète. Le texte même de la Deffence annonce cette vision nouvelle, où l'affirmation de l'éminente dignité de la poésie a pour corollaire l'exigence, chez le poète, d'une culture et d'une morale irréprochables. Le traité de du Bellay fonde ainsi une esthétique nouvelle, qui se combine avec une vision renouvelée du monde. Il est le manifeste d'une génération poétique.

Mémoire de la France, des origines à l'an 2000, sous la direction de Nadeïje Laneyrie-Dagen Larousse, 1996.

Texte publié avec l'aimable autorisation des éditions Larousse



Nouvelles publications

La continuité de la langue basque II : enquête sociolinguistique au Pays basque 1996

Cette étude analyse la situation sociolinguistique du Pays basque en ce qui a trait à l'évolution de la compétence linguistique et à l'utilisation de l'euskara « langue basque » (à la maison, dans l'environnement extra-familial proche, au travail, et dans les domaines les plus formels.

Elle analyse également l'intérêt et l'attitude de la population en vue de décider des mesures à adopter pour la promotion de l'utilisation de l'euskara, ainsi que le mode d'intégration et le comportement linguistique des néo-bascophones.

Pour information : Gobierno Vasco,
 Departamento de Cultura
 Duque de Wellington,
 2 - 01010 Vitoria-Gasteiz

Tôt ou tard

Dans le cadre du troisième échange littéraire initié par l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse, à partir du thème « Tôt ou tard », quatre jeunes auteurs québécois et belges francophones s'expriment à travers des nouvelles littéraires inédites. Amour, tendresse, passion, regrets, chagrin, violence se côtoient dans l'écriture de ces huit jeunes.

Tôt ou tard vient d'être édité par la maison Les Éperionniers (Bruxelles) en collaboration avec L'instant même (Québec).

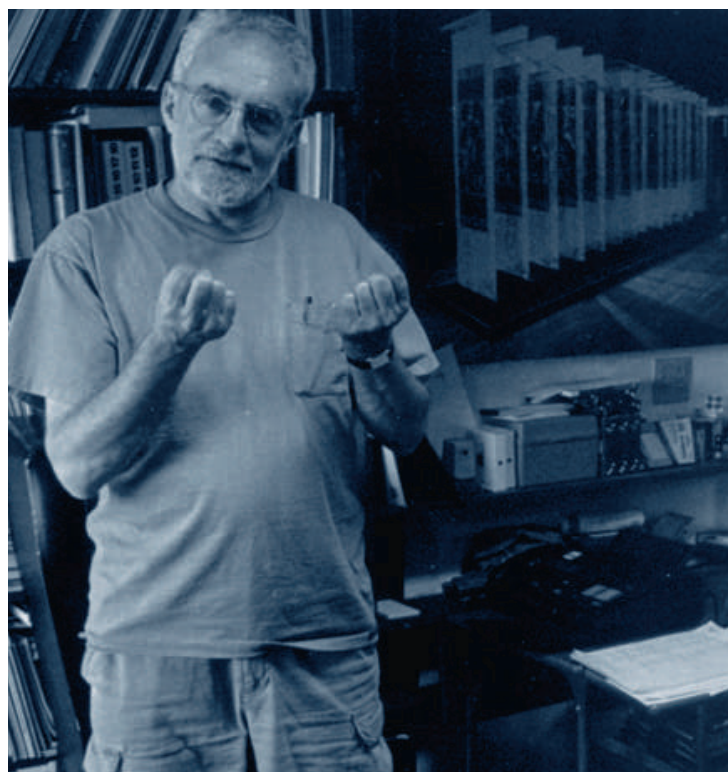
Pour information : Agence Québec/Wallonie Bruxelles
 pour la jeunesse
 (514) 873-4366

Décès de Jeannine Séguin

Récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique en 1979, madame Jeannine Séguin a été présidente de l'Association des enseignants et enseignantes francophones de l'Ontario, de l'Association canadienne française de l'Ontario et de la Fédération des francophones hors Québec. Elle a été décorée de l'Ordre du Canada, de l'Ordre de la Fidélité française en Amérique, de la médaille *Bene Merenti de Patria* de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Madame Séguin est décédée le 23 novembre 1999. Les membres du Conseil de la langue française offrent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

Prix du Québec 1999

La remise des Prix du Québec s'est tenue le 23 novembre 1999 à Québec. Dans le domaine des arts visuels, le lauréat du prix Paul-Émile-Borduas est monsieur René Derouin. Les membres du Conseil de la langue française félicitent M. Derouin dont ils reconnaissent déjà la valeur lorsqu'en 1995, ils lui confièrent la réalisation du Prix du 3-Juillet-1608 pour quatre années consécutives.



René Derouin, dans son atelier, Val-David, 1995. (950812)

Événements à venir dans la Francophonie

Événement : Prix du jeune écrivain francophone
Règlement : Ce Prix est destiné à récompenser une œuvre d'imagination inédite, en prose (nouvelle, roman, conte, pièce de théâtre), de jeune écrivain âgé de 15 à 25 ans.
Date de tombée : 20 février 2000
Pour information **Prix du jeune écrivain**
B.P. 55 – 31601 Muret Cedex – France
Téléphone et télécopieur : 331.05.61.51.02.92
Courriel : prix.du.jeune.ecrivain@wanadoo.fr

Événement : Ordre des francophones d'Amérique et Prix du 3-Juillet-1608
Date : Mars 2000
Endroit : Québec (Québec)
Pour information **Conseil de la langue française**
418-643-2740

Événement : Hommage 2000
Règlement : Concours en reconnaissance de l'excellence des projets réalisés dans le domaine des technologies de l'information et des communications
Date : 3 mai 2000
Clientèle : Ce concours s'adresse aux secteurs public et parapublic
Pour information **Démosthène Blasi**
Directeur des communications
Conseil du trésor
418-646-5478

Mme Diane Paquin
Responsable de l'activité
HOMMAGES 2000
Conseil du trésor
418-646-3728

L'abonnement au *Bulletin du Conseil de la langue française* est gratuit; il n'est cependant expédié qu'au Canada.

MONSIEUR MADAME
NOM _____
PRÉNOM _____
RUE _____
VILLE _____ PROVINCE _____
PAYS _____ CODE POSTAL _____

Cette adresse est celle de :
 mon domicile mon bureau

La présente est :

un nouvel abonnement
 un changement d'adresse
 une annulation

Champ d'activité ou d'intérêt;
je précise s'il y a lieu :

Exemples : Professeur en **philologie**
Journaliste **chroniqueur en économique**

Le Conseil de la langue française est chargé de conseiller la ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* sur la politique québécoise en matière de langue et sur toute question relative à la langue française au Québec.

Il est formé des membres suivants :

Nadia BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS, présidente
Alexandre STEFANESCU, secrétaire

Nycole BÉLANGER
Chantal BOUCHARD
Énith CEBALLOS
Benoît LAVALLÉE
Robert LÉGARÉ
Bernadette MAUGILE
Henry MILNER
Francine OSBORNE
Alain PRUJNER

Le Bulletin du Conseil de la langue française paraît habituellement trois fois l'an. Les articles n'engagent que la responsabilité de leur auteur et les idées émises ne sont pas nécessairement celles du Conseil.

Graphisme et édition électronique :

EURÉKA Communication Marketing

Impression : Imprimerie Sainte-Croix

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec,
1998 ISBN 2-550-33282-2

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Permanence du Conseil

Secrétariat :

Alexandre Stefanescu, secrétaire
Rosita Harvey, adjointe au secrétaire

Direction des études et recherches :

Pierre Georgeault, directeur

Les services administratifs et de communications :

Denise Arcand, responsable de la gestion
Nicole Paquin, responsable des communications

Adressez toute correspondance à :

Conseil de la langue française
Service des communications
800, place D'Youville 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4

Télécopieur : (418) 644-7654

Téléphone : (418) 643-2740

Courrier électronique: Qué : clfq@clf.gouv.qc.ca

Site Internet : www.clf.gouv.qc.ca

Port de retour garanti

Québec 
Conseil de la langue française

